



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur

DE NOUVELLES DESIGNATIONS

Séance de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021

PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, , CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Cédric, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe REBUFFEL Claudine, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

30 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame MALLEZ Marie-Laure, **Commissaires aux Comptes**

EN VISIOCONFERENCE

Monsieur SCHIES Pierre – Directeur à la Direction des Interventions et de la Coordination de l'État, et Monsieur KLEBERT Christian - Chargé de mission Economie et Emploi au sein de la **Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur BOUVET Jean-Marc – Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Messieurs CALVIERA Stéphanie, CASTELLANI Maryse, COURTADE Anny, GAMON Christophe, MOULARD Patrick, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Élus - NON-VOTANTS.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MASSÉ Paul, MOLINES Gérard, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, BOISSE Jean-Christophe, DELAUNAY Bernard, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MARIN Matthieu, MESSIKA Cyril, PILIERE Jean-Yves, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Monsieur NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CHAUMIER Eric, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LONDEIX Laurent, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, MOURET Bernard, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Élus**

Mesdames et Messieurs, AUBERTIN Eric, MATHEZ Pierre, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, DAUFES Eric, DELHOMME Christian, FLAMAND Pascal, GUILLOT Michel, LEULIER Frédéric, MARTINON Martine, MATAS Jean-Michel, PERRY Antoine, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, ESTIN Max, KLEYNHOFF Bernard, **Membres Élus.**

Madame et Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, BIANCHERI André, CASALS Jean, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATOUT Jean-Louis, NASSIF Anis, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, COLOMBAN René, FOUQUET Denis, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, MEINARDI Alain, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PUY Michel, RASPOR Marc, ROSIER Roch-Charles, SCARFONE Raymond, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE DU PRESIDENT

La CCINCA et ses instances dirigeantes se sont engagées à déployer une politique et un dispositif visant à prévenir et à détecter les atteintes à la probité en application de la loi Sapin 2 en date du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Le contenu du dispositif de prévention et de détection de la corruption en cours de mise en place a été détaillé aux membres de l'Assemblée Générale lors de la séance du 1^{er} février 2021 et la révision du Règlement intérieur de la CCINCA, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 31 mai 2021, tient compte d'un grand nombre des mesures qui avaient été annoncées.

Parmi ces dernières, figurent notamment :

- La mise en place d'une fonction de déontologue et de référent en matière de signalement pour le Groupe CCINCA ;
- Et la révision du fonctionnement et de la composition de la CPCI aux fins de renforcer son efficacité.

Concernant la mise en place au sein du Groupe CCINCA d'une fonction de déontologue et de référent en matière de signalement, les membres de l'Assemblée Générale sont informés que cette mission a été confiée à **Garance FELDMAN**, en charge de la direction des affaires juridiques de la CCINCA, et qui pilote notamment la mise en place du dispositif visant à prévenir et à détecter les atteintes à la probité en application de la loi Sapin 2.

Concernant la révision du fonctionnement et de la composition de la CPCI aux fins de renforcer son efficacité :

- le nouvel article 140 du Règlement intérieur révisé, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, porte le nombre de membres de la CPCI ayant voix délibérative de 5 à 6, en ajoutant un membre supplémentaire par rapport à la composition actuelle, choisi en dehors de la CCINCA parmi des personnes particulièrement qualifiées ;
- ce même article du Règlement intérieur révisé précise également, en conformité avec le Référentiel CCI France, que pour des raisons de neutralité et d'impartialité une des personnes qualifiées choisies en dehors de la CCINCA préside la CPCI ;
- la CPCI comporte donc dorénavant :
 - 4 membres élus ayant voix délibérative ;
 - 2 membres choisis en dehors de la CCINCA, personnes qualifiées, ayant voix délibérative ;
 - 2 suppléants ayant voix délibérative ;
 - 2 membres élus ayant voix consultative.

Il est dès lors proposé aux membres de l'Assemblée Générale de désigner, un tant que personne qualifiée supplémentaire de la CPCI ayant voix délibérative, et en tant que président de la CPCI, **le Professeur Antoine GAUDEMET**, en raison de son indépendance et de son expertise reconnue et incontestable pour les questions de compliance, et juridiques en général.

Antoine Gaudemet est professeur de droit, spécialiste en droit des affaires et de compliance. Diplômé de Sciences Po Paris, de l'Université Paris Dauphine et de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), il est docteur en droit et agrégé des facultés de droit.



Il enseigne actuellement à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) au sein de laquelle il exerce notamment des fonctions de direction dans le cadre :

- De l'Ecole de droit et de management de Paris,
- Des MBA de droit des affaires
- Et du diplôme d'université de Compliance Officer, dont il est également le fondateur.

Il est notamment, et par ailleurs :

- Délégué français au sein du Groupe de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international ;
- Membre du Comité juridique de l'Association Nationale des Sociétés par Actions ;
- Membre du Cercle de la compliance ;
- Membre des comités scientifiques de plusieurs revues juridiques.

Il a également dirigé ouvrage collectif intitulé « *La compliance : un monde nouveau ? Aspects d'une mutation du droit* » et est l'auteur de nombreuses publications, notamment sur la loi Sapin 2.

Enfin, le Professeur Antoine Gaudemet est membre du Comité éthique de Radio France.

DECIDE

l'Assemblée Générale décide :

- ✚ De désigner le **Professeur Antoine GAUDEMET**, en tant que président de la Commission de Prévention des conflits d'intérêts et personne qualifiée ayant voix délibérative au sein de cette Commission.

Il est précisé que la nouvelle Annexe 15 du Règlement intérieur de la CCINCA, approuvé par délibération de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021, tient compte de cette nouvelle désignation pour la Composition de la CPCI.

PAR AILLEURS,

l'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président, **décide également de désigner** Madame Fabienne GASTAUD DAVID au poste de suppléant pour la représentation de la CCINCA auprès de l'IMREDD

| ORGANISME | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-----------------------------|-----------------|------------------------|
| CONSEIL D'INSTITUT - IMREDD | LAURENT LACHKAR | FABIENNE GASTAUD DAVID |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57
Votants : 30 (quorum : 29, atteint),
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 30

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 31 mai 2021

Le Président,
Jean-Pierre SAVARINO